

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
VILLE DE GRACEFIELD  
LE 11 MARS 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy et formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent le directeur général et greffier, la directrice générale adjointe et greffière adjointe ainsi que 6 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 heures.

**2019-03-081 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1- LÉGISLATION**

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2 Adoption des procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 11 février 2019
- Séance extraordinaire du 19 février 2019
- Séance extraordinaire du 25 février 2019
- Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2019

**2- ADMINISTRATION**

2-1 Adoption des comptes et des chèques – février 2019

2-2 Engagement des dépenses – mars 2019

2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 28 février 2019

2-4 Date des ventes de garage/marchés publics pour 2019

2-5 ROSBL Maison Entraide

2-6 Bien cuit de la préfète madame Chantal Lamarche

2-7 Autorisation de dépense – ameublement

2-8 Demande de subvention dans le cadre du programme Fonds AgriEsprit de FAC

- 2-9 Société protectrice des animaux
- 2-10 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

### **3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

### **4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 4-1 Adoption du règlement no. 190-2019 abrogeant et remplaçant le règlement no. 13-2003 constituant le comité consultatif
- 4-2 Secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
- 4-3 Adoption du règlement no. 180-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- 4-4 Fermeture du service d'urbanisme durant les vacances de la construction
- 4-5 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (**reporté**)

### **5- TRANSPORT**

- 5-1 Site de dépôt à neige – abroger et remplacer la résolution 2018-03-092

### **6- HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7- LOISIRS ET CULTURE**

- 7-1 Festival des arts et de la scène Val-Gatinois 2019
- 7-2 Course ValGatinoise organisée par CarpeDiem Aventures
- 7-3 Embauche de deux sauveteurs pour la saison estivale 2019
- 7-4 Demande de subvention pour la fête Nationale
- 7-5 Soirée meurtre et mystère – semaine de la santé mentale 2019
- 7-6 Station de nettoyage d'embarcations
- 7-7 Tournoi de golf municipal
- 7-8 Projet régional d'activités physiques
- 7-9 Demande de soumission pour le gazebo

### **8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8-1 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2

8-2 Abroger et remplacer la résolution 2017-10-447 pour la signature des ententes relatives de fourniture de mutuelle de service

8-3 Paiement partiel à Climatisation Maniwaki Inc.

9- **RAPPORT DE COMITÉS**

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11- **CORRESPONDANCES**

12- **VARIA :**

13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-03-082 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Ordinaire du 11 février 2019
- Extraordinaire du 19 février 2019
- Extraordinaire 25 février 2019
- Extraordinaire 1<sup>er</sup> mars 2019

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-03-083 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / FÉVRIER 2019**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 990 964.87 \$.

- Rapport des salaires nets 101 434.89 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no.23902 à 24001 pour un montant de 329 733.60 \$
- Liste des prélèvements : no. 3 à 58 pour un montant de 559 796.38\$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-084 ENGAGEMENT DE DÉPENSES /MARS  
2019**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Aqueduc et égout	5 477.68 \$
Transport	5 575.47 \$
Loisirs	20 041.94 \$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2019-03-084.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Dépôt de rapport :**

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 28 février 2019.

**2019-03-085 DATES DES VENTES DE GARAGE ET/OU  
DE MARCHÉS PUBLICS POUR 2019**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que les ventes de garage et/ou de marchés publics soient tenues aux dates suivantes pour 2019 :

- 10, 11 et 12 mai - 22, 23 et 24 juin - 23, 24 et 25 août

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-086 ROSBL MAISON ENTRAIDE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser une dépense au montant de 250 \$ dans le cadre de la campagne de financement 2019 à ROSBL Maison Entraide.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-087 BIEN CUIT DE LA PRÉFÈTE MADAME  
CHANTAL LAMARCHE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser l'achat de 2 billets à la Chambre de Commerce Maniwaki Vallée de la Gatineau pour la participation au bien cuit de la préfète madame Chantal Lamarche au coût de 85 \$ le billet.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-088 AUTORISATION DE DÉPENSE –  
AMEUBLEMENT**

ATTENDU que la CNESST a déposé le 3 août 2018 des avis correctifs concernant l'ergonomie et la sécurité à l'hôtel de Ville;

ATTENDU qu'une visite par la CNESST a eu lieu le 7 mars dernier;

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser une dépense n'excédant pas 7 000 \$ plus taxes pour l'achat de deux chaises ergonomiques, d'un repose pied pour tous les bureaux ainsi qu'un poste de travail ergonomique pour la réception.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-089 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME FONDS  
AGRIESPRIT DE FAC**

ATTENDU que le Centre récréatif et communautaire sera utilisé comme centre d'hébergement et de coordination lors de sinistre;

ATTENDU que la Ville de Gracefield ne possède aucune génératrice à cet édifice et par le fait même aucune installation permettant d'en recevoir une;

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu

D'autoriser Roxanne Marois coordonatrice au service des loisirs à présenter et signer une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds AgriEsprit de FAC (Financement agricole Canada) pour l'achat d'une génératrice ainsi que de son installation électrique afin d'être conforme au plan de sécurité civile.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-03-090 SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX**

ATTENDU qu'en novembre 2018, nous avons reçu l'offre de service de la Société protectrice des animaux (SPCA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

Que ce Conseil refuse l'offre de service de la SPCA et maintien la même procédure soit de ramasser les animaux et les apporter à la SPCA lorsque le besoin y est.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-03-091 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉS AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)**

ATTENDU que le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser Roxanne Marois coordonnatrice au service des loisirs à présenter et signer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour l'achat et la mise en place d'une génératrice au Centre récréatif et communautaire qui servira de centre d'hébergement et de coordination en cas de sinistre.

Dès que l'énoncé politique MADA et famille de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi que le plan d'action de la Ville de Gracefield seront adoptés, une copie sera expédiée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-092 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 190-2019**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le règlement no. 190-2019 abrogeant et remplaçant le règlement no. 13-2003 constituant le comité consultatif soit adopté tel que présenté.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-093 SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que tout le personnel du service d'urbanisme embauché par résolution peut agir à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

La direction du service d'urbanisme choisit parmi son personnel, la personne qui agira à titre de secrétaire.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-094 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 180-2018 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

ATTENDU que le 11 février 2019, un avis de motion ainsi que le projet de règlement no. 180-2018 ont été déposés;

ATTENDU que l'avis de publication pour la tenue d'une assemblée de consultation a été affiché le 13 février dernier et que l'assemblée de consultation s'est tenue le 26 février dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'adopter le règlement no. 180-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble tel que déposé.

Que copie du présent règlement soit expédié à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour approbation.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-095 FERMETURE DU SERVICE D'URBANISME  
DURANT LES VACANCES DE LA  
CONSTRUCTION**

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

De fermer annuellement le service d'urbanisme durant les vacances estivales de la construction.

La direction générale et la trésorière seront aussi en vacances durant cette période.

D'informer les entrepreneurs de cette décision, d'en faire la publicité dans le journal Le Choix, le site Web de la Ville ainsi que sur Facebook.

Le bureau municipal demeurera toutefois ouvert selon l'horaire habituel.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Note au procès-verbal :**

Le dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 6 mars 2019 est reporté.

**2019-03-096 SITE DE DÉPÔT À NEIGE – ABROGER ET  
REEMPLACER LA RÉOLUTION 2018-03-092**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'abroger et remplacer la résolution 2018-03-092 pour ce qui suit :

De facturer un montant de 30 \$ le voyage lors de l'utilisation du site de dépôt à neige par une autre municipalité, un entrepreneur ou un citoyen, le tout selon la disponibilité d'espace au site.

Advenant que la Ville de Gracefield doive faire pousser la neige au site de dépôt à neige, des frais additionnels seront facturés selon le coût que la Ville a dû déboursier.

Suite à une entente concernant le stationnement, il n'y aura pas de frais pour le transport de neige de l'entrepreneur qui effectue le déneigement de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**



**2019-03-097 FESTIVAL DES ARTS ET DE LA SCÈNE  
VAL-GATINOIS 2019**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser l'achat de 2 passeports au coût de 70 \$ chacun pour le Festival des arts et de la scène Val-Gatinois 2019.

Que par l'intermédiaire de la radio CHGA, les passeports feront l'objet de tirages par paire de billets par activités pour les contribuables de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-098 COURSE VALGATINOISE ORGANISÉE  
PAR CARPEDIEM AVENTURES**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'accepter de participer financièrement à la Course ValGatinoise pour un montant de 250 \$.

D'autoriser l'accès au stationnement du Centre récréatif et communautaire et de la bibliothèque advenant un débordement des stationnements prévus.

Une reddition de compte devra nous être remise à la fin des activités.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-099 EMBAUCHE DE DEUX SAUVETEURS  
POUR LA SAISON ESTIVALE 2019**

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

De procéder à l'embauche de Stefan Iftemie et de Lucas Stanescu à titre de sauveteurs pour l'été 2019 et d'autoriser le directeur général à signer les ententes d'embauche.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-100 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU  
PROGRAMME D'ASSISTANCE  
FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS  
LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE**

ATTENDU que le Mouvement national des Québécoises et Québécois offre un programme d'assistance financière pour les célébrations locales de la fête Nationale;

ATTENDU que la Ville de Gracefield souhaite organiser une célébration les 23 et 24 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs, madame Roxanne Marois à déposer, signer et finaliser la reddition de compte pour et au nom de la Ville de Gracefield pour la demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-101 SOIRÉE MEURTRE ET MYSTÈRE –  
SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser la responsable des loisirs madame Roxanne Marois à signer le protocole d'entente avec la Maison Amitié de la Haute-Gatineau pour la soirée meurtre et mystère qui se tiendra au Centre récréatif et communautaire le 25 mai prochain dans le cadre de la semaine de la santé mentale.

Que 40 % des bénéfices nets de la vente des billets d'entrée soient remis à la Maison Amitié de la Haute-Gatineau.

Que les profits du bar seront exclusifs à la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-102 STATION DE NETTOYAGE  
D'EMBARCATIONS**

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser le directeur général à présenter une demande dans le cadre du programme d'accès au plan d'eau pour la pêche récréative pour l'installation de nettoyage d'embarcations.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-03-103 TOURNOI DE GOLF MUNICIPAL**

ATTENDU qu'un tournoi de golf est organisé le 15 juin prochain afin d'amasser des fonds pour le Camp de jour 2019;

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'autoriser Bernard Caouette directeur général et greffier, afin de signer une entente avec M. Michel Patry propriétaire du Golf de l'Île Patry pour l'utilisation du terrain lors du tournoi de golf municipal le 15 juin 2019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-03-104 PROJET RÉGIONAL D'ACTIVITÉS PHYSIQUES**

ATTENDU que les 15 et 16 mai prochain, l'événement La Tournée des petites écoles aura lieu afin que les écoles secondaires parcourent chacun des établissements du primaire pour promouvoir les saines habitudes de vie;

ATTENDU qu'ils utiliseront les voies de circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'informer le ministère des Transports du Québec que la Ville de Gracefield autorise de circuler sur les voies de circulation les 15 et 16 mai prochain lors de leur activité.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-03-105 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE GAZEBO**

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser la direction générale à préparer et signer une demande de soumission dans le projet d'Hydro-Québec au parc municipal (gazebo, toiture, portes, etc...).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-106 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2**

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité de personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'au moins 2 000 \$.

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité de Cayamant pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

Que la municipalité autorise Bernard Caouette avocat, directeur général et greffier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2019-03-107 ABROGER ET REMPLACER LA  
RÉSOLUTION 2017-10-447 POUR LA  
SIGNATURE DES ENTENTES RELATIVES  
DE FOURNITURE DE MUTUELLE DE  
SERVICE**

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'abroger la résolution 2017-10-447 et de la remplacer par ce qui suit :

D'autoriser le maire et l'avocat, directeur général et greffier à signer les ententes relatives de fourniture de mutuelle de service d'une durée de 4 ans avec les municipalités suivantes :

- ✓ Municipalité de Bouchette
- ✓ Municipalité de Blue Sea
- ✓ Municipalité de Lac Sainte-Marie
- ✓ Municipalité de Cayamant
- ✓ Municipalité de Kazabazua

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **2019-03-108 PAIEMENT PARTIEL À CLIMATISATION MANIWAKI**

ATTENDU que la résolution 2018-12-433 acceptait l'offre de service de Climatisation Maniwaki pour un système de ventilation ainsi qu'un système de détecteur No2 et Co2 pour la caserne incendie du 351 route 105;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été effectués;

ATTENDU que Climatisation Maniwaki demande le paiement du matériel, car les travaux ne pourront être effectués à court terme en raison de la neige abondante autour de la caserne et de l'espace disponible pour travailler ;

ATTENDU que Climatisation Maniwaki ont commandé les pièces en 2018 et les ont reçus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser un paiement partiel à Climatisation Maniwaki Inc. pour le matériel au coût de 10 710 \$ plus les taxes sur livraison du matériel seulement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Rapport de comités :**

Bernard Duffy : un CCU s'est tenu le 6 mars dernier, 7 dossiers ont été étudiés, il y aura recommandation au conseil après publication.

Mathieu Caron : nous avons dû procéder à l'achat de sel et de sable supplémentaire en raison des conditions hivernales. Nous recevrons le tracteur sous peu. Nous travaillons aussi sur diverses politiques qui auront pour but d'être justes et équitables pour tous. On est en attente du camion 10 roues.

Alain Labelle : dossier de l'aéroport, tout est tranquille. Dossier Logement en santé, M. Reny a démissionné. On devait avoir une

rencontre avec M. Robert Bergeron qui a été annulée. Il y aura une autre rencontre.

Réal Rochon : Il faut un porteur de dossier à la table de Logement en santé, ce dossier n'avance pas. Le dossier de la Maison de la Famille qui veut s'implanter sur la rue Principale, ce dossier n'ont plus n'avance pas.

Bernard Caouette : nous ne retardons pas le dossier. Il faut un changement de zonage.

Claude Gauthier : le comité des finances s'est réuni, Mme Carpentier a bien répondu à nos interrogations et tout est sous contrôle.

### **Période de questions**

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

### **Note au procès-verbal**

Dépôt de la liste de correspondance du 6 février au 4 mars 2019.

### **2019-03-109 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 19 h 40.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

Le maire

Le directeur général et greffier

\_\_\_\_\_  
Réal Rochon

\_\_\_\_\_  
Bernard Caouette, avocat

### **Approbation du procès-verbal :**

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

\_\_\_\_\_  
Réal Rochon  
Maire